Décision du Président

Service TRANSPORTS MOBILITES

Objet Cession de deux véhicules de transports en commun à la Société N° 8016

VEOLIA TRANSDEV NANCY

Conformément à la délibération n° 39 du 26 mars 2010, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Conformément à la proposition de la Société Véolia Transdev Nancy en date du 27 août 2012, souhaitant acquérir deux véhicules de transports en commun, l'un pour l'école de conduite, l'autre pour le bus « info »,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder, en l'état, à la société VEOLIA TRANSDEV NANCY deux véhicules de transports en commun, décrits dans le tableau suivant :

Marque	Type	N° parc	N° immatriculation	Date de mise en service
RENAULT	PS09B1	164	3636 WT 54	06/07/1994
VAN HOOL	500AF6	166	3636 XH 54	03/09/1996

Le montant de la cession s'élève à 1.500 € pour le véhicule Renault (parc 164) et 1.600 € pour le véhicule Van Hool (parc 166), représentant un montant total de 3.100 €.

Les véhicules concernés ont été acquis :

- en juillet 1994, au prix unitaire de 204.022,52 € HT, soit 241.970,71 € TTC (parc n° 164)
- en septembre 1996, au prix unitaire de 167 657,18 € HT, soit 202 194,56 € TTC (parc n° 166).

La cession de ce véhicule fera l'objet d'une sortie d'inventaire et de l'état de l'actif.

Les opérations comptables correspondantes seront imputées sur l'exercice en cours à la sous-fonction 815.1, article 024, intitulé "Produits des cessions d'immobilisations", programme 80, service 720.

Décision 12/11/2012 président

 Envoi Préfecture
 13/11/2012

 Retour Préfecture
 13/11/2012

 Publication
 14/11/2012

 Envoi Service
 14/11/2012

 Exécutoire
 13/11/2012

Annexes